

ATTESTATION DE POINTE DES FONDS DETENUS

Loi du 2 janvier 1970 et décret d'application du 20 juillet 1972

Attestation dite de « pointe » établie par activité garantie et sous la responsabilité d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes et à destination du GROUPEMENT FRANÇAIS DE CAUTION

IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT (1)

IDENTIFICATION (Nom, N° Siret) :	ADRESSE :

AGISSANT EN QUALITÉ (1)

☐ D'expert-comptable

☐ De commissaire aux comptes

DE L'ETABLISSEMENT (1)

IDENTIFICATION (Nom, N° Siret) :	ADRESSE :
Sociétaire / Cautionné du Groupement Français de Caution	

CERTIFIE QUE L'ETABLISSEMENT IDENTIFIÉ CI-DESSUS A DETENU POUR LE COMPTE DES MANDANTS (1)

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER / _____ AU 31 DÉCEMBRE / _____ :

1 – AU TITRE DE L'ACTIVITÉ « GESTION IMMOBILIERE » : (1)

UN MONTANT MAXIMAL DE (2) : _____ € A LA DATE DU : ____ / ____ / ____	A LA DATE DU 1 ^{er} JANVIER _____ : La somme totale de : _____ € Dont de dépôts de garantie : _____ €	A LA DATE DU 31 DÉCEMBRE _____ : La somme totale de : _____ € Dont de dépôts de garantie : _____ €
--	--	--

2 – AU TITRE DE L'ACTIVITÉ « SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ » : (1)

UN MONTANT MAXIMAL DE (2) : _____ € A LA DATE DU : ____ / ____ / ____	A LA DATE DU 1 ^{er} JANVIER _____ : La somme totale de : _____ € Dont fonds travaux : _____ €	A LA DATE DU 31 DÉCEMBRE _____ : La somme totale de : _____ € Dont fonds travaux : _____ €
--	--	--

3 – AU TITRE DE L'ACTIVITÉ « TRANSACTION IMMOBILIERE » : (1)

UN MONTANT MAXIMAL DE (2) : _____ € A LA DATE DU : ____ / ____ / ____

DATE (1)	SIGNATURE (1)	TAMPON COMMERCIAL (1)
Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____	Signature de l'intervenant précédée de la mention « lu et approuvé – certifié exact » :	

(1) À compléter – (2) Doivent être pris en compte pour la détermination du montant maximal des fonds, effets, ou valeurs détenues, tant les fonds qui ont transité par des comptes bancaires ou postaux, ouverts au nom du gestionnaire, que les fonds qui auraient transité par des comptes bancaires ou postaux ouverts au nom des mandants eux-mêmes (propriétaire, syndicat de copropriétaires, etc ...)



ATTESTATION DE REPRESENTATION DES FONDS MANDANTS

Loi du 2 janvier 1970 et décret d'application du 20 juillet 1972

IDENTIFICATION DE L'INTERVENANT (1)

IDENTIFICATION (Nom, N° Siret) :

ADRESSE (1) :

AGISSANT EN QUALITÉ DE (1)

☐ Expert-comptable

☐ Commissaire aux comptes

DE L'ETABLISSEMENT (1)

IDENTIFICATION (Nom, N° Siret) :

ADRESSE :

Sociétaire / Cautionné du Groupement Français de Caution

CERTIFIE QUE POUR L'ETABLISSEMENT IDENTIFIÉ CI-DESSUS :

- ① Les fonds, effets ou valeurs détenus dans le cadre des activités visées dans la Loi 70-9 du 2 janvier 1970 sont bien représentés
- ② Les registres, livres et documents sont tenus conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Il a été procédé :
 - Au contrôle de concordance entre les comptes mandants et les montants détenus en banque
 - Au contrôle des rapprochements bancaires
 - A la vérification d'absence d'écritures significatives en suspens de plus de 3 mois
- ③ Les garanties sollicitées au titre des activités ci-dessous, sont à ce jour, suffisantes à savoir (1) :
 - Transaction immobilière ☐ AVEC ou ☐ SANS manquement de fonds : _____ €
 - Gestion immobilière : _____ €
 - Syndic de copropriété : _____ €
- ④ L'état récapitulatif de la balance des comptes mandants au titre desdites activités, est celui indiqué ci-après, étant précisé que la présente attestation vaut attestation de représentation des fonds mandants, de même que les positions des mandants sont établies **après compensation légitime entre débits et crédits concernant un même mandant et ce sans aucune compensation entre débits et crédits concernant des mandants différents**
- ⑤ Les prélèvements effectués par le cautionné sur les comptes des mandants, correspondent aux seuls honoraires TTC dus et ce sans anticipation
- ⑥ J'informerai le Groupement Français de Caution sans délai, en cas de cessation ou d'interruption de ma mission pour quelque cause que ce soit
- ⑦ L'état récapitulatif de la balance des comptes mandants figurant au verso (page 2) est celui au 31 décembre du dernier exercice.

(1) À compléter

(2) À compléter uniquement en cas de délivrance de la garantie transaction avec manquement de fonds

(3) À compléter uniquement en cas de délivrance de la garantie financière concernée



ETAT RÉCAPITULATIF DE LA BALANCE DES COMPTES MANDANTS AU 31 DÉCEMBRE DE L'EXERCICE

1 – AU TITRE DE L'ACTIVITE « TRANSACTION IMMOBILIERE » (2) :

Remplir le tableau suivant uniquement en cas d'une Garantie Transaction **AVEC** maniement de fonds

	DEBIT	CREDIT
Total de la balance des comptes mandants		
Total de trésorerie en comptabilité des comptes mandants		
Solde du montant figurant sur relevé de la banque		
BANQUE (Nom, Adresse) :	N° DU COMPTE (ARTICLE 55) :	

2 – AU TITRE DE L'ACTIVITE « GESTION IMMOBILIERE » (3) :

MANDANTS	DEBIT	CREDIT
Total de la balance des comptes mandants Gérance		
Total des comptes d'attente		
TOTAL MANDANTS		
TRÉSORERIE EN COMPTABILITE	DEBIT	CREDIT
Total de la trésorerie Gérance en comptabilité		
SOLDE DE LA TRÉSORERIE EN COMPTABILITÉ		
TRÉSORERIE EN BANQUE	DEBIT	CREDIT
TOTAL DES SOLDES SUR LE(S) RELEVÉ(S) DE BANQUE(S) "GERANCE"		

3 – AU TITRE DE L'ACTIVITE « SYNDIC DE COPROPRIÉTÉS » (3) :

MANDANTS	DEBIT	CREDIT
Total de la balance des comptes mandants Syndicats		
Total des comptes d'attente		
TOTAL MANDANTS		
TRÉSORERIE EN COMPTABILITE	DEBIT	CREDIT
Total de la Trésorerie des Syndicats en comptabilité		
SOLDE DE LA TRÉSORERIE EN COMPTABILITÉ		
TRÉSORERIE EN BANQUE	DEBIT	CREDIT
TOTAL DES SOLDES SUR LE(S) RELEVÉ(S) DE BANQUE(S) "SYNDIC"		

LE SOUSSIGNE CERTIFIE DONC QUE RIEN, A SA CONNAISSANCE, COMPTE TENU DES SONDAGES EFFECTUES, NE S'OPPOSE A LA DELIVRANCE OU AU RENOUVELLEMENT DES GARANTIES « LOI HOGUET » PAR LE GROUPEMENT FRANÇAIS DE CAUTION.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation de représentation des fonds mandants qui comporte deux pages, pour servir et valoir ce que de droit.

DATE (1)	SIGNATURE (1)	TAMPON COMMERCIAL (1)
Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____		

(1) À compléter

(2) À compléter uniquement en cas de délivrance de la garantie transaction avec maniement de fonds

(3) À compléter uniquement en cas de délivrance de la garantie financière concernée

Dénomination :	
Au capital de :	
Dont le siège social est :	
Inscrite au RCS sous le N° :	
Représentés par :	
Agissant en qualité de :	Ayant tout pouvoir aux fins des présentes

IDENTIFICATION (Nom, N° Siret) (1) :	ADRESSE (1) :

Lister ci-dessous l'intégralité des comptes ouverts ou joindre à la présente la liste de ces derniers (1) :
(Intitulés et numéros)

- | DATE | SIGNATURE |
|---------------------|-----------|
| Fait à : _____ | |
| Le : ____/____/____ | |

Page 1 sur 1